

**CDAS du 5 juillet 2022**

## La fin programmée des CDAS !



Toutes les déclarations et interventions préalables à la séance sont revenues, entre autres, sur l'insuffisant dégel du point d'indice à hauteur de 3,5 % et sur la réforme de l'action sociale au ministère des Finances.

Le président a entendu les désaccords, mais il a rappelé que le débat avait bien eu lieu localement et nationalement. Pour preuve, les « concertations » ont amené le secrétariat général à modifier son projet initial. Mais pour **la CGT**, les « bougés » sont à la marge, le fond de la réforme est bien maintenu et le passage se fait en force ! **La CGT revendique toujours son retrait !**



### **Présentation de la réforme du réseau de l'action sociale**

Dixit le président : c'est pas parce que l'on réforme, que l'on casse ! ». Il y aurait des attentes nouvelles, l'information circulerait mal, *bla...bla...bla*, mais rassurez-vous, l'action sociale est et restera par nature de proximité ! Mais que prévoit la réforme ? Il est entre autres programmé :

- ➔ la suppression des délégations départementales par la création d'unités régionales de l'action sociale (recrutement en cours des délégués régionaux) avec des délégués de proximité ;
- ➔ la vente de 14 résidences EPAF sur 19. Elles sont déjà fermées depuis le 31/12/2021 ;
- ➔ le regroupement des sept associations existantes (AGRAF, ALPAF, EPAF mais aussi ATSCAF, la coopérative des finances, le Centre Sportif du Ministère des Finances et Place des Arts) dans une seule association faîtière.

Ainsi, nos actuelles délégations départementales ne seront plus qu'un **guichet de proximité**, à l'instar du Nouveau Réseau de Proximité de la DGFIP ! Il est même prévu que ces délégués ne soient pas physiquement dans le département dont ils auraient la gestion. Et s'ils ont du temps, ils pourraient être référents sur une thématique de l'action sociale (logement par ex) sur le périmètre régional.

Alors, proximité ? Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! Pour **la CGT c'est NON !**

Parallèlement, le Service Régional Interministériel d'Action Sociale (SRIAS) monte en puissance... Mais d'après le président, nous avons trop de spécificités au ministère des finances pour se noyer dans l'interministérialité. De l'aveu de la déléguée, tant qu'il y aura un budget local, il y aura un CDAS.



### **Point sur le budget local 2022 (Crédits d'Actions locales - CAL)**

Le CAL 2022 a été abondé de 4 581 €. Pour **la CGT** c'est une fausse bonne nouvelle. En effet, cet abondement provient des e-chèques de Noël 2020 non utilisés par les collègues ! Le tout internet a bien ses limites.

Cela étant, le CDAS 83 pourra organiser une sortie supplémentaire pour les enfants à OK Corral à la Toussaint et une sortie pour les retraités en octobre, car nous avons enfin retrouvé le chemin des sorties et moments conviviaux. Les enfants se sont régalés à Aqualand et les seniors ont fortement apprécié le goûter malgré la tempête !

Toutes les autres actions sont confirmées, notamment l'arbre de Noël en fin d'année.

### **Points divers**

↳ Concernant la restauration collective, la subvention interministérielle passe de 1,29€ à 1,38€ et le plafond de l'indice majoré est relevé de 480 à 534. L'aide à la première installation est élargie aux restructurations liées au NRP à compter du 1/01/2021.

↳ **La CGT** a demandé ce qu'il advenait des logements sociaux de St-Tropez du fait de la fermeture des sites du golfe. Leur vacance serait susceptible d'intéresser nos collègues douaniers de Ste-Maxime. Cela représente quand même 10 logements.

Un état des lieux des logements nous a été fourni.

↳ Le secrétariat général cherche des nouvelles actions innovantes dans le cadre du Fonds d'Innovation Locale. Il y a quelques années, le Var avait proposé le kadodrive. Il est vrai que depuis, cela a été repris par d'autres départements.

Mais, il n'en reste pas moins que les délégations ont été fragilisées et le temps peut manquer à « monter » un nouveau dossier. Il a été décidé qu'à minima une nouvelle demande sera déposée sur un kadodrive avec remise à niveau sur le code de la route.